



# Bulletin annuel d'adhésion



## Saison 2017-2018

L'association « Romagné Sentiers Nature » propose des activités de randonnées pédestres. Dans ce cadre, elle est affiliée à la **Fédération Française de Randonnée Pédestre**.

→ **La licence de la F.F.R.P. est obligatoire** pour participer aux activités de l'association. **Elle vous garantit une assurance sérieuse de type IRA (Individuelle, Responsabilité civile, Accidents)**. En outre, la Fédération propose **des garanties supplémentaires en option** pour permettre une assurance plus complète, pour ceux qui le souhaitent (s'adresser aux responsables).

→ **Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la randonnée est **obligatoire** pour toute demande de licence. La loi prévoit que les certificats médicaux délivrés pour la pratique du sport sont valables dorénavant pendant 3 ans, sauf pour les licenciés âgés de + de 70 ans. Toutefois, cette loi ne s'applique qu'aux certificats médicaux délivrés à partir de septembre 2016.

1. *Le certificat médical que vous avez fourni pour la saison 2016-2017 est daté du mois de septembre 2016 : dans ce cas, il restera valable pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019 (si vous avez moins de 70 ans) ;*
2. *S'il est antérieur à septembre 2016 : vous devez en fournir un nouveau pour septembre 2017 (si vous avez moins de 70 ans, il sera valable 3 ans) ;*
3. *Si vous êtes âgé(e) de + de 70 ans : vous devrez continuer à présenter un nouveau certificat médical chaque année.*

→ **La cotisation annuelle, pour la saison 2017-2018, est fixée à 28,00 €.** Elle permet de participer à toutes les activités organisées par Romagné Sentiers Nature.

- Si vous êtes déjà licencié(e) à la F.F.R.P. dans un autre club, une cotisation « *Sympathisant* » de **10,00 €** vous sera demandée pour participer aux activités de Romagné Sentiers Nature.
- Si vous n'êtes pas licencié(e) à la F.F.R.P. et que vous souhaitez participer aux sorties exceptionnelles (week-end Pentecôte ou tout autre séjour), une cotisation « *Occasionnel* » de **10,00 €** vous sera demandée.

→ Vous pouvez souscrire un abonnement à « **Passion Rando** » édité par la Fédération. Vous y découvrirez chaque trimestre les nouvelles tendances, des idées de randos en France et à l'étranger, pour le prix de 6,00 € les 4 n°.

Conformément à la loi informatique du 6 janvier 1978, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations recueillies par l'association et les concernant. Ces informations sont transmises à la Fédération Française de randonnée pédestre, au comité régional, au comité départemental, qui peuvent les utiliser pour leur fonctionnement et à des fins de communication.

Par l'intermédiaire de l'association, du comité départemental, du comité régional ou de la fédération, les adhérents sont susceptibles de recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'ils ne souhaitent pas recevoir ces informations, il leur appartient d'écrire à l'une des structures énumérées ci-dessus en indiquant les coordonnées personnelles y compris le No de licence.

Sauf avis contraire, des photographies prises lors de sorties organisées par l'association peuvent être publiées en interne dans des documents édités par l'Association, le Comité Départemental, le Comité Régional ou la Fédération, ou dans la presse.

✂ -----

Coupon à remettre aux responsables de RSN accompagné du certificat médical et de la cotisation

NOM..... PRENOM.....

Adresse.....

Date de naissance ..... Sexe.....

N° de téléphone ..... Adresse mail.....

Je certifie :

- avoir pris connaissance **des consignes de sécurité** figurant au verso et je m'engage par ailleurs à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai.
- être informé(e) des garanties incluses du fait de la licence (de type IRA) et que des **garanties supplémentaires** sont proposées par la Fédération **en option** pour permettre une assurance plus complète.

Ci-joint :

- Un chèque de 28,00 € pour ma cotisation annuelle 2017/2018,
- Un chèque de 10,00 € (j'ai ma licence n°.....à l'association.....)
- Un chèque de 34,00 € pour ma cotisation annuelle + l'abonnement « Passion Rando »
- Un certificat médical.

Date et signature :